

SE FORMER AUX ATELIERS DE RÉFLEXION SUR LA CONDITION HUMAINE (ARCH) Ateliers de Philosophie AGSAS®, Ateliers Psycho-Lévine...

1. Les différentes modalités de rencontre avec les ARCH

Selon les différentes modalités de rencontre avec ces ateliers, nous les qualifierons :

- **de découverte** lorsqu'il est proposé un vécu d'atelier AGSAS lors d'une formation,
- **d'initiation** lorsque cet atelier est accompagné d'une réflexion théorique durant une journée (6h),
- **de formation** lorsque l'initiation est suivie d'une période d'expérimentation définie par les formateurs, puis d'une nouvelle journée de travail (soit 12h au minimum) qui peut être suivie d'autres journées.

Ces initiations et formations sont proposées par des formateurs reconnus par l'AGSAS, et seules les personnes ayant suivi la formation complète (12h) sont alors aptes à animer des ateliers ARCH.

2. La reconnaissance comme formateur AGSAS : démarche à suivre

Aux personnes qui ont le projet de dispenser des initiations ou des formations à un ou plusieurs des ateliers ARCH, l'AGSAS demande :

- d'être adhérent à l'AGSAS,
- d'avoir suivi une formation aux ARCH,
- d'avoir animé des ateliers ARCH avec des enfants, des adolescents ou des adultes,
- de connaître et signer la Charte de l'AGSAS,
- de suivre régulièrement les séminaires, d'avoir déjà participé à un colloque et/ou un groupe de Soutien au Soutien,
- de connaître au moins quelques-uns des ouvrages présentant les concepts auxquels il est régulièrement fait référence et qui constituent une culture commune pour les ARCH (*JE est un Autre, Pour une anthropologie des savoirs scolaires, L'enfant philosophe, Le langage intermédiaire...*)

Une personne qui se sent prête à animer des journées d'initiation ou de formation aux ARCH exprime par écrit à la présidente - ou au président - de l'AGSAS sa demande d'être reconnue comme formateur AGSAS.

Il lui sera alors proposé de **co-animer un temps de formation** avec un formateur reconnu.

Faire cette demande, c'est s'engager à rester en lien avec la vie de l'AGSAS :

- être en lien avec le groupe de recherche et de réflexion sur les Ateliers de Philosophie AGSAS ou sur les Ateliers Psycho-Lévine pour proposer son propre questionnement et s'enrichir du travail de ces groupes,
- participer régulièrement à la co-réflexion lors du colloque et des séminaires, éventuellement proposer des écrits pour la revue *JE est un autre* et pour *La Lettre de l'AGSAS*,
- Répondre à des demandes de formation aux ARCH lorsque l'AGSAS est sollicitée.

Le CA accueille la demande, la considère au regard du parcours de la personne, en dialogue avec elle, et donne sa réponse. L'AGSAS affiche sur son site la liste des personnes qu'elle reconnaît comme formateurs aux Ateliers de Réflexion sur la Condition Humaine (ARCH). La liste est mise à jour périodiquement, au regard des engagements cités ci-dessus.

Il est proposé à tous les formateurs aux ARCH une trame déjà expérimentée, qui est régulièrement rediscutée, et qui peut servir de référentiel de formation commun tout en respectant la singularité des styles de chacun.

L'AGSAS informe de ce nouveau cadre organisationnel toutes les personnes connues à ce jour comme formateurs aux ARCH, ou qui s'affichent comme tels, et les invite à confirmer leur engagement comme à rester en lien avec l'AGSAS selon les modalités précisées ci-dessus.

L'AGSAS est une association vivante, où sont approfondis des concepts et des dispositifs spécifiques fondant une action reconnue comme originale et indispensable dans le contexte actuel ; elle ne peut que se sentir enrichie quand de nouveaux animateurs la rejoignent.

Paris, le 27 mars 2021